

Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation

27^e session

« Donner les moyens d'agir aux professionnel·les de l'éducation
pour une Europe démocratique à l'ère du numérique »

Podgorica (Monténégro), 3 et 4 décembre 2026

NOTE D'INFORMATION n° 2

Modalités pratiques et logistiques

EN BREF

Lieu de la Conférence et hôtel de la Conférence	Hilton Podgorica Crna Gora, Bulevar Svetog Petra Cetinjskog 2, 81000 Podgorica — tél. +382 20 443 443
Dates	Session plénière du CDEU : mercredi 2 décembre 2026 Échange de haut niveau : jeudi 3 décembre 2026, le matin 27 ^e session : du jeudi 3 décembre (à partir de 16h) au vendredi 4 décembre 2026 (clôture à 13h15)
Retrait des badges	2 décembre, de 14h à 19h ; 3 décembre, de 8 h à 9 h (pour l'Échange de haut niveau) et de 13h30 à 15h30 (pour la Conférence) ; 4 décembre, de 8h à 9h — hall principal
Aéroport	Aéroport international de Podgorica (TGD) — environ 10 à 12 km, de 15 à 25 minutes en taxi
Langues de travail	Documents disponibles en anglais et en français. Interprétation simultanée en séance plénière en anglais, français, allemand, italien et turc, avec interprétation passive de l'espagnol : les interventions faites en espagnol seront interprétées vers l'anglais, le français, l'allemand, l'italien et le turc, mais les interventions faites dans ces langues ne seront pas interprétées vers l'espagnol.
Fuseau horaire / monnaie	UTC+1 (heure d'Europe centrale) · euro (€)
Numéros d'urgence	112 (général) · police 122 · ambulance 124 · pompiers 123

I. OBJET DE LA PRÉSENTE NOTE

1. La présente note d'information est la deuxième de la série adressée aux délégations en vue de la 27^e session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation. Elle expose les modalités pratiques et logistiques : le lieu de la Conférence et son accès, l'hébergement, le voyage jusqu'à Podgorica, les badges et la sécurité, les dispositions relatives aux réunions bilatérales, ainsi que des informations pratiques générales.

2. Elle complète la note d'information n° 1 (MED-27(2026)Inf1), qui présente l'invitation, la composition des délégations, les listes de désignation, l'inscription en ligne et les délais applicables. Les inscriptions en ligne seront closes le mardi 3 novembre 2026 ; les délégations qui ne l'ont pas encore fait sont invitées à s'inscrire sans délai. La note d'information n° 3 portera sur le déroulement des travaux : programme, liste des intervenants, interprétation, documents et adoption de la Résolution ministérielle.
3. Les dispositions décrites ci-après sont prises par le Conseil de l'Europe avec le ministère de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro, qui accueille la Conférence pendant la présidence monténégrine du Comité des Ministres.

II. LIEU DE LA CONFÉRENCE ET ACCÈS

4. La Conférence se tiendra à l'hôtel Hilton Podgorica Crna Gora, Bulevar Svetog Petra Cetinjskog 2, 81000 Podgorica (tél. +382 20 443 443). L'hôtel est situé dans le centre-ville, à environ 11 à 12 km de l'aéroport international de Podgorica ; il fait également office d'hôtel de la Conférence.
5. Les séances plénières et les débats ministériels se tiendront dans la salle *Crystal Ballroom*. L'Échange à haut niveau pré-ministériel du 3 décembre et la session plénière du CDEDU du 2 décembre auront lieu dans la salle *Princesse Jelena*. Des salles seront mises à disposition pour les réunions bilatérales.
6. Toutes les personnes participantes accèderont à l'hôtel par l'entrée principale. Elles devront présenter un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité lors du retrait de leur badge de conférence. Une fois délivré, le badge doit être porté de manière visible à tout moment dans les espaces de la conférence. Les badges sont personnels et ne sont pas transférables.
7. L'accès à la salle plénière est limité à deux membres par délégation nationale (quatre pour les États fédéraux et les États dotés de ministères distincts pour l'éducation et l'enseignement supérieur), ainsi qu'à un représentant de chaque instance, organisation ou observateur participant. Une salle d'écoute sera mise à la disposition des autres membres des délégations.

III. HÉBERGEMENT

8. Le Hilton Podgorica Crna Gora est l'hôtel de la conférence. Un contingent de chambres a été réservé à un tarif préférentiel. Chaque délégation doit effectuer sa réservation directement auprès de l'hôtel en utilisant ce lien : [Hotel Hilton lien pour réservation](#).

Le Secrétariat n'effectue pas de réservations pour le compte des délégations.

9. Le contingent de chambres est réservé jusqu'au vendredi 30 octobre 2026. Après cette date, les chambres seront soumises aux disponibilités et aux tarifs habituels. La capacité hôtelière de Podgorica est limitée compte tenu du nombre de délégations attendues ; il est vivement recommandé aux délégations de réserver le plus tôt possible.
10. Les délégations qui ne parviendraient pas à obtenir une chambre à l'hôtel de la conférence pourront envisager les établissements suivants, tous accessibles à pied ou à courte distance en taxi. Ils sont mentionnés à titre d'information uniquement ; le Conseil de l'Europe n'a conclu aucun accord contractuel avec eux et ne donne aucune garantie quant aux prix ou aux disponibilités.

Hôtel	Distance du lieu de la Conférence	Observations
Hotel Ziya	environ 900 m	Près du centre-ville et du parc Gorica 10 minutes à pied
Crowne Plaza Podgorica by IHG	environ 2.5 km	Central, près de Capital Plaza, Cetinjska 7, 26 minutes à pied
Boscovich Boutique Hotel	environ 750 m	7 minutes à pied
Hotel Hemera	environ 500 m	7 minutes à pied
Hotel M	environ 1,5 km	Arrêts de bus à 100 mètres
Hotel Aleksandar Lux	environ 750 m	7 minutes à pied

11. Les frais d'hébergement, y compris les éventuels frais d'annulation, sont à la charge des participantes et participants ou de leurs autorités. Le Conseil de l'Europe ne prend en charge ni les frais de voyage ni les frais d'hébergement des délégations.

IV. VOYAGE JUSQU'À PODGORICA

Aéroport international de Podgorica (TGD)

12. L'aéroport international de Podgorica (code IATA : TGD), situé à Golubovci, se trouve à environ 10 à 12 km du lieu de la conférence, soit 15 à 25 minutes en taxi. Il est desservi par des vols directs depuis Belgrade, Istanbul, Vienne et plusieurs autres villes européennes, ainsi que par des vols avec correspondance depuis les principaux pôles aéroportuaires européens.
13. Les liaisons les plus fiables tout au long de l'année sont celles via Belgrade, Istanbul et Vienne, qui offrent plusieurs fréquences quotidiennes. Certaines liaisons directes sont réduites en période hivernale et doivent être vérifiées auprès des compagnies. Les aéroports de Tivat (TIV) et de Dubrovnik (DBV), à environ 1 h 30 à 2 h de route, ainsi que celui de Tirana (TIA), à environ 2 h de route, constituent des points d'entrée alternatifs. Un tableau indicatif des liaisons figure en annexe.

Transferts entre l'aéroport et le lieu de la Conférence

14. Les autorités du pays hôte organiseront l'accueil à l'aéroport et les transferts des chef·fes de délégation ainsi que des membres de leurs délégations qui voyagent avec eux. Les délégations sont donc invitées à communiquer à l'avance les détails exacts de leur arrivée et de leur départ, y compris les numéros de vol et les heures prévues d'arrivée et de départ, afin que les dispositions nécessaires puissent être prises.

Les options suivantes sont également disponibles :

- taxis officiels à la station située à l'extérieur du hall des arrivées de l'aéroport;
- transport organisé par l'ambassade accréditée auprès du Monténégro, option recommandée pour les ministres et les chefs de délégation ;
- location de voitures, disponible à l'aéroport.

15. Il n'existe pas de service de transport public dédié entre l'aéroport et le centre-ville. Il est déconseillé de compter sur les lignes de bus urbaines pour une arrivée soumise à contrainte horaire.

Voyage par la route ou par le train

16. Podgorica est reliée par voie ferrée à Belgrade et à Bar ; la ligne Belgrade-Bar, qui comporte un service de nuit, demande environ 9 à 11 heures. Par la route, les durées approximatives de trajet sont les suivantes : Tirana 2 h (170 km), Dubrovnik 2 h 15 (175 km, passage de la frontière à Debeli Brijeg/Karasovići), Split 4 h 30 par la route côtière et Belgrade 6 h 30 (465 km). Les délégations voyageant par la route sont invitées à prévoir un délai supplémentaire pour les formalités frontalières.

Visas

17. Les ressortissants de la plupart des États membres du Conseil de l'Europe n'ont pas besoin de visa pour un séjour de 90 jours maximum sur toute période de 180 jours. Le Monténégro ne faisant pas partie de l'espace Schengen, un visa Schengen en cours de validité permet d'entrer au Monténégro et d'y séjourner jusqu'à 30 jours sans visa monténégrin distinct. Les conditions doivent être vérifiées auprès du ministère des Affaires étrangères du Monténégro (www.gov.me) ou de la mission diplomatique monténégrine la plus proche, en prévoyant un délai de quatre à six semaines pour la procédure. Les demandes de lettres d'invitation à des fins de visa doivent être effectuées au moyen du formulaire d'inscription en ligne, comme indiqué dans la note d'information no 1. Les délégations rencontrant des difficultés sont invitées à en informer sans délai le Secrétariat et le ministère du pays hôte.

V. BADGES, ENREGISTREMENT SUR PLACE ET SÉCURITÉ

18. Chaque participante et participant retire son badge et le dossier de la Conférence au comptoir d'enregistrement situé dans le hall principal, sur présentation d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité et de la confirmation d'accréditation adressée par le Secrétariat.

Date	Retrait des badges
Mercredi 2 décembre 2026	14 h – 19 h — hall principal, avant et pendant la session plénière du CDEDU
Jeudi 3 décembre 2026	8 h 00 – 9 h 00 — hall principal, avant l'échange à haut niveau 13 h 30 – 15 h 30 — hall principal, pour la Conférence
Vendredi 4 décembre 2026	8 h – 9 h — hall principal, avant le début de la journée

19. Il est vivement recommandé de retirer les badges dans l'après-midi du 2 décembre. Les créneaux des 3 et 4 décembre sont brefs et précèdent des séances qui commencent à l'heure prévue.
20. La perte ou l'oubli d'un badge doit être signalé immédiatement au comptoir d'enregistrement, où un badge de remplacement est délivré sur présentation d'une pièce d'identité officielle.
21. Les mesures de sécurité sur le lieu de la conférence relèvent de la responsabilité des autorités du pays hôte. Les modalités de contrôle à l'entrée seront précisées ultérieurement si nécessaire.

Les participants sont priés de prévoir suffisamment de temps avant la première séance de chaque journée.

VI. RÉUNIONS BILATÉRALES

22. Un nombre limité de salles sera disponible pour les réunions bilatérales, notamment pendant la plage horaire qui leur sera réservée au milieu de la journée du 3 décembre. Les demandes, qui devront préciser les délégations concernées et l'horaire souhaité, doivent être adressées au Secrétariat au plus tard le vendredi 13 novembre 2026. Les salles seront attribuées selon l'ordre de réception des demandes et dans la limite des capacités du lieu de la conférence. Le Secrétariat n'organise pas les réunions bilatérales entre délégations ; il attribue les salles.

VII. PROGRAMME SOCIAL

23. Le soir du jeudi 3 décembre 2026, la ministre de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro offrira un dîner officiel aux chef·fes de délégation ainsi que, en parallèle, un dîner informel à l'ensemble des autres participantes et participants. Un transport sera assuré depuis le lieu de la Conférence, avec un départ à 19 h 30. Le lieu et l'horaire exact seront confirmés par les autorités hôtes. Tenue : tenue de ville.
24. La participation à ces dîners doit être indiquée au moyen du formulaire d'inscription en ligne. Les participant·es qui n'ont pas indiqué leur présence, ou dont les projets ont changé, sont priés d'en informer le Secrétariat au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, afin que les autorités du pays hôte puissent confirmer le nombre de participant·es. Les besoins alimentaires particuliers doivent être signalés en même temps.

VIII. INFORMATIONS PRATIQUES

Monnaie, services bancaires et connectivité

25. Le Monténégro utilise l'euro. Des distributeurs automatiques sont largement disponibles dans le centre-ville et à l'aéroport, et les principales cartes de crédit et de débit sont acceptées dans les hôtels et la plupart des restaurants. L'indicatif téléphonique international est le +382. L'itinérance au sein de l'Union européenne et de l'Espace économique européen s'applique dans les conditions proposées par chaque opérateur ; des cartes SIM locales sont disponibles à l'aéroport et en ville. L'alimentation électrique est de 230 V / 50 Hz, avec des prises de type C et F. Le wifi est disponible dans l'ensemble du lieu de la Conférence et est gratuit pour les participant·es.

Climat et tenue

26. Podgorica connaît un climat hivernal méditerranéen doux. En décembre, les températures diurnes se situent entre 8 et 12 °C et les températures du soir entre 5 et 8 °C ; les précipitations sont fréquentes. Un manteau imperméable léger est conseillé.

Santé et urgences

27. Le Centre clinique du Monténégro (Klinički centar Crne Gore) se trouve à environ 2 km du lieu de la Conférence. Les numéros d'urgence sont le 112 (général), le 122 (police), le 124 (ambulance) et le 123 (pompiers). Il est conseillé aux participant·es de s'assurer qu'ils disposent

d'une couverture d'assurance maladie adaptée pour toute la durée de leur séjour et d'emporter les médicaments dont ils ou elles pourraient avoir besoin.

Accessibilité et besoins spécifiques

28. Le lieu de la Conférence est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les personnes ayant signalé un besoin d'accessibilité ou un autre besoin spécifique lors de leur inscription seront contactées par le Secrétariat. Tout besoin non encore signalé doit être communiqué dans les meilleurs délais, et au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, afin que les dispositions appropriées puissent être prises.

XI. CONTACTS

29. Toute correspondance concernant les modalités décrites dans la présente note doit être adressée à DGII.CEDU@coe.int.

M. Villano Qiriazì Chef du service de l'éducation Secrétaire de la conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Education Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex	Mme Sarah Keating Cheffe de division, Coordinatrice de la Conférence Mme Catherine Guerrero Secrétaire du CEDU Mme Mireille Wendling Assistante
Ministère hôte Ministère de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro	Page web de la Conférence